

**COMMUNE DE SAINT-RESTITUT (26)**  
**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Réunion publique n°2 : information sur le PLU**  
**04 Juillet 2019 – 18h30 – Salle polyvalente**



### **1. Personnes présentes à la réunion**

Environ 30 personnes étaient présentes à la réunion publique qui s'est tenue à la salle polyvalente.

La réunion s'est déroulée en présence de M. le maire et de plusieurs élus de la commune.

Elle était animée M. Bonnardel du bureau d'études KAX en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).



### **2. Déroulement de la réunion**

Le bureau d'études a présenté 4 panneaux d'exposition reprenant les éléments suivants :

- Présentation du contenu d'un PLU et de sa procédure d'élaboration ;
- Saint-Restitut aujourd'hui et demain : thématiques démographie et urbanisme ;
- Saint-Restitut aujourd'hui et demain : thématiques déplacement, emploi et agriculture ;
- Saint-Restitut aujourd'hui et demain : thématiques environnement et paysage.

Les panneaux sont annexés au présent compte-rendu.

Les panneaux présentés seront exposés en mairie tout au long de la procédure afin que les personnes qui n'ont pas pu se déplacer puissent connaître leur contenu. L'exposition liée au PLU sera complétée par d'autres panneaux lors d'étapes suivantes.

La réunion publique a permis de rappeler qu'un registre est disponible en mairie tout au long de la procédure pour permettre à chacun d'écrire des remarques ou des demandes concernant le PLU.

### **3. Echanges et discussions**

Un échange convivial a eu lieu à l'issue de la présentation. Les personnes présentes ont pu intervenir et poser des questions d'ordre général sur l'élaboration du PLU.

Plusieurs sujets ont été abordés dont notamment :

- Le constat est fait que la commune aborde un phénomène de vieillissement de la population et une diminution de la croissance démographique qu'il convient d'anticiper.
  - Remarques : Saint-Restitut ne peut pas devenir une commune jeune. Il faut accepter l'évolution normale de la population. Attirer des jeunes est une bonne chose, mais on n'arrivera pas à faire du village un village de jeunes.
- Concernant le risque feu de forêt au Planès : en quoi augmenter la population peut-il augmenter le risque ?
  - Réponse du BE : le risque est estimé en fonction de la force de l'aléa (le phénomène naturel) et en fonction de la population soumise à cet aléa. En augmentant la population sur le plateau, on augmente le nombre de personnes soumises à l'aléa feu de forêt et donc on augmente le risque. D'autant plus sur le plateau de Planès qui a la particularité d'avoir des voiries peu adaptées à une intervention des secours en cas d'événement incendie. Augmenter la population, augmentera les difficultés d'intervention liées à un événement (évacuation, largeur des voies pour les pompiers, ...)
- Remarque d'un habitant : avant de vouloir s'étendre et construire loin du village, il convient de dire que le village contient encore beaucoup de maisons vides ou abandonnées et qu'il faut favoriser la reconquête du village. Beaucoup de jeunes couples serait intéressés pour vivre dans le village. Cela permet également de s'occuper des personnes âgées qui y vivent encore et d'entretenir le patrimoine de la commune.
- Concernant la réhabilitation : la ZPR protégeant le patrimoine contraint parfois la réhabilitation des logements – par exemple en interdisant les climatiseurs extérieurs.
- Remarque d'un habitant : qui détermine la croissance démographique dans le PLU et donne le seuil de la population ? S'il s'agit de la commune pourquoi ne pourrait-on pas dire que Saint-Restitut n'a pas vocation à dépasser les 1 500 habitants ?
  - Réponse du BE : c'est en effet à la commune de déterminer la croissance démographique à inscrire dans le PLU et d'organiser sa mise en œuvre. Elle doit cependant réaliser cet exercice en prenant en compte les points de vue d'autres institutions qui participent également à l'élaboration du PLU : la préfecture, le conseil départemental, les chambres consulaires, etc.
- Remarque d'un habitant : il serait intéressant d'aider les particuliers à produire leur propre énergie – panneaux solaires par exemple.

- Remarque d'un habitant : A-t-on la possibilité d'avoir des jardins partagés et des composteurs dans le village que la commune peut laisser en libre accès ?
  - Réponse du maire : la mairie a depuis longtemps le projet de réaliser des jardins partagés, à ce titre elle a acquis quelques parcelles, mais la résistance de certains propriétaires ralentit la mise en œuvre du projet.

Le BE KAX fait remarquer que la capacité du PLU actuel permet encore la construction d'un certain nombre de logements sur la commune dont une partie importante sur le plateau de Planès. Un des enjeux du futur PLU est de savoir comment combiner sur le plateau la gestion de l'urbanisation existante, la gestion du risque feu de forêt, la gestion de la circulation, la gestion des murs en pierre (patrimoine protégé au niveau de la ZPR). La capacité restant sur le plateau augmentera fortement le risque et la circulation sur le plateau.

- Remarques d'habitants : nous ne voulons pas que le plateau devienne ingérable en termes de circulation. Nous voulons conserver la qualité exceptionnelle du plateau de Planès même si cela veut dire limiter la constructibilité.

## 4. Annexes

Panneaux de concertation présentés lors de la réunion :

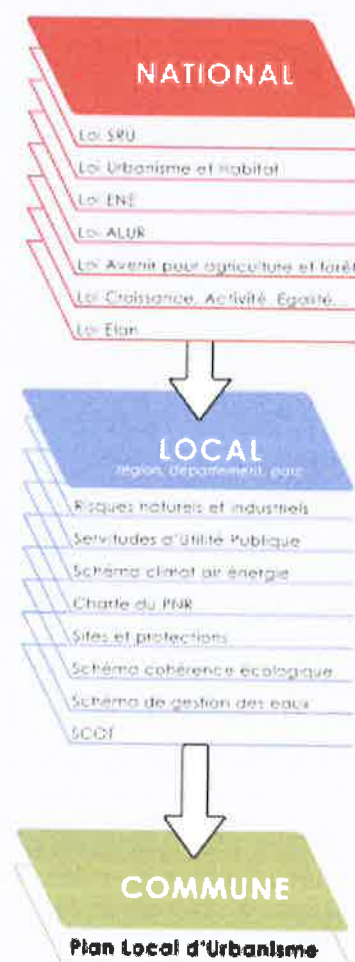


### LES CLÉS DU PLU

#### LES 4 ZONES DU PLU



#### DOCUMENTS S'IMPOSANT AUX PLANS LOCAUX D'URBANISME



#### LES ETAPES DE L'ELABORATION

##### 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Véritable « photographie » de la commune, ce document analyse les atouts et contraintes de la ville sous tous les angles : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, génie du lieu.

##### 2 LE PADD

Pièce centrale du PLU, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) formalise les choix retenus par les élus à partir des enjeux du diagnostic et les traduit en orientations concrètes pour le développement futur du village.

##### 3 LES OAP

Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) précisent les orientations du PLU sur un ou plusieurs secteurs de la commune. Elles peuvent traiter de plusieurs thématiques (aménagement, habitat, déplacements, ...)

##### 4 REGLEMENT ET ZONAGE

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant où et comment construire. Il est complété par le plan de zonage, qui définit les différentes zones de règlement : zone U (urbanisée), AU (à urbaniser), N (naturelle) et A (agricole).

##### 5 PHASE ADMINISTRATIVE (environ 8 mois)

- Délibération du Conseil Municipal adoptant le projet de PLU
- Transmission aux Personnes Publiques Associées
- Enquête publique
- Modification éventuelle suite aux remarques de l'enquête
- Délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU
- Contrôle de légalité

#### DOCUMENT OPPOSABLE

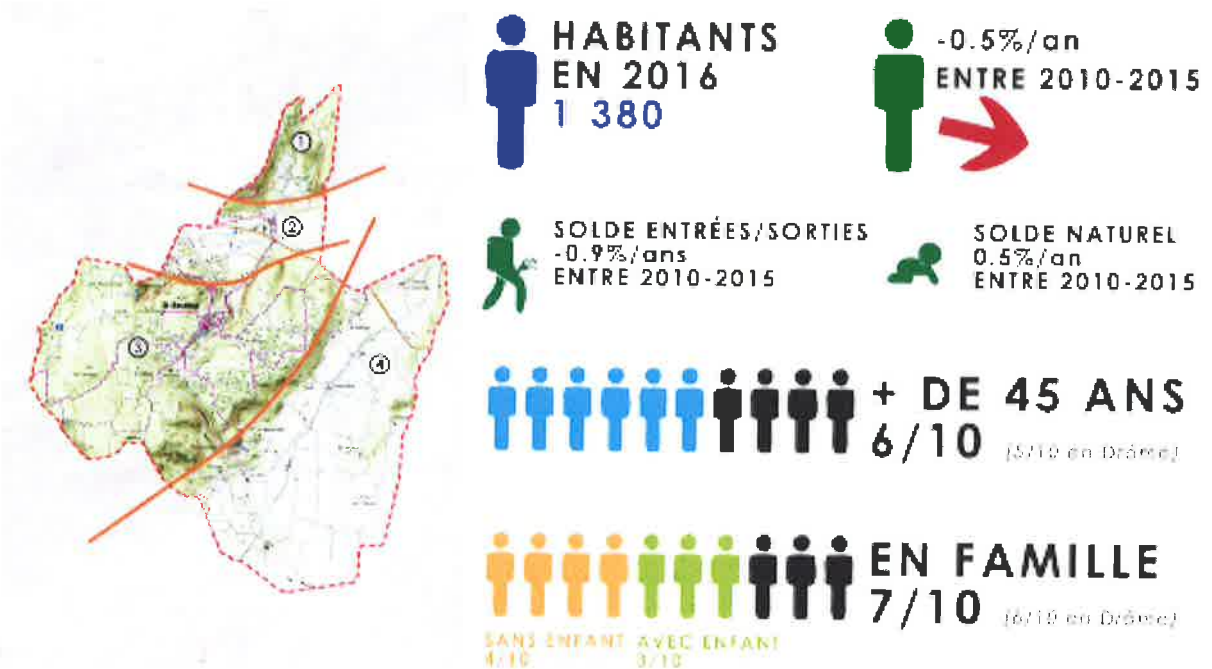


## COMMUNE DE SAINT-RESTITUT

### Concertation Publique

Ces panneaux de présentation ont été réalisés à partir de documents de travail sur le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

## SAINT-RESTITUT AUJOURD'HUI ET DEMAIN




# PLU

## COMMUNE DE SAINT-RESTITUT

### Concertation Publique

Ces panneaux de présentation ont été réalisés à partir de documents de travail sur le Plan local d'Urbanisme en cours d'élaboration.



**PROJET**

- Une commune rurale attractive impliquant naturellement un fort lien avec les services de proximité
- Un réseau de transports en commun qui développe un lien entre les communes
- Le maintien d'un réseau de services de proximité pour les communes rurales
- Une offre de logements diversifiée et adaptée au territoire
- Une offre de services publics adaptés et adaptés au territoire rural

**ENJEUX**

- Assurer la continuité des services de proximité
- Assurer la continuité des services de proximité
- Assurer la continuité des services de proximité
- Assurer la continuité des services de proximité

**PROJET**

Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement et sécuriser le réseau viaire existant ou développer de l'urbanisation

Sécuriser les axes routiers des entrées du village

Contribuer au développement des modes doux de déplacement

Améliorer les conditions de stationnement dans le centre ancien notamment

Contribuer aux projets de transport alternatifs à la voiture individuelle en développant en priorité les zones déjà urbanisées et ainsi améliorer l'opportunité des transports en commun et des initiatives de covoiturage

Participer avec les villes voisines (Saint-Fort-l'Ouvrier, Châleaume, Boleine...) à la mise en place d'un bus intercommunal



**PROJET**

- Une économie rurale diversifiée impliquant une diversité de types d'activités
- Une offre de services liés à des pratiques innovantes (tourisme rural)
- Une politique attractive au cœur de l'implémentation rurale de la commune de proximité agricole et rurale

**ENJEUX**

- Assurer et développer de nouvelles activités
- Gérer de la zone d'activités
- Créer et employer des emplois
- Assurer des activités rurales et rurales

**PROJET**

Mettre une politique globale attractive (attachement au territoire pour les entreprises)

Contribuer à la dynamique des activités existantes (le village et la zone d'activités)

S'appuyer sur la route départementale n°59 pour développer et valoriser la zone d'activités économiques et artisanales existantes

Diversifier les activités rurales en lien avec les activités industrielles des bassins d'emploi de Brouilly, de Marcollin et de leur quartier

Assurer une meilleure exploitation du potentiel touristique




- Des exploitations agricoles existantes notamment dans les zones d'activités rurales
- Des espaces aménagés en zones d'activités rurales (zones d'activités)
- Des infrastructures existantes de proximité (zones agricoles et rurales)
- Le développement des zones agricoles (zones d'activités rurales)

**ENJEUX**

- Assurer la continuité des activités agricoles et rurales
- Le développement des exploitations agricoles existantes (zones agricoles)
- Le maintien des zones agricoles pour une diversification des activités rurales

**PROJET**

Accompagner le maintien et le développement de l'agriculture

Protéger les terres agricoles et limiter les conflits entre les activités agricoles et les habitations en stoppant l'étalement urbain

Permettre les aménagements nécessaires à l'exploitation agricole



